

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS

PONTS ET CHAUSSEES

DÉPARTEMENT
DES
Pyrénées-Orientales

SERVICE ORDINAIRE
SERVICE MARITIME

SERVICE HYDRAULIQUE

ARRONDISSEMENT
DE L'EST

N^o 1149 du Registre A.

Perpignan, le 10 *Avril* 1898

L'INGÉNIEUR ORDINAIRE DES PONTS ET CHAUSSEES
DE L'ARRONDISSEMENT DE L'EST

*A Monsieur de Sacaze Dulhiers
Directeur du Laboratoire Arago?*

Monsieur le Directeur

J'ai l'honneur de vous informer
en réponse à votre lettre du 29 Avril
dernier que j'ai donné à M. le Conducteur
Sagols des instructions pour procéder
au curage et à la séobstruction du
puisard de l'aqueduc du Vivier.

Je dois toute fois vous faire observer
à ce sujet que cet ouvrage constitue dans
son entier une dépendance du laboratoire
et que son entretien est donc à la
charge du Ministère de l'Instruction



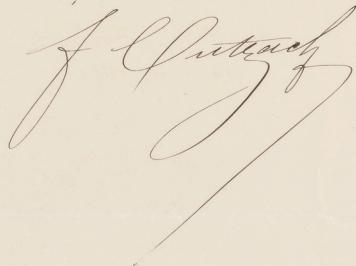
publique

Ce n'est donc qu'à titre exceptionnel
et pour cette fois seulement que ces
travaux seront faits aux frais du service
du port, justifiant notre intervention par
le peu de débais qui a pu être jeté
par nous derrière la jetée.

Tous connaissez, Monsieur le
Directeur tout le dévouement des
Ingénieurs pour le laboratoire et
je vous renouvelle l'offre du concours
personnel et gratuit qui vous a été
toujours accordé pour l'étude des
projets et la direction des travaux
qu'il vous serait encore nécessaire
d'exécuter. Mais il est impossible,
à moins que de dévier les sommes
qui sont allouées pour le service des
ports, de leur destination, d'imputer sur

sur les crédits affectés à ce service des
dépenses qui ressortent du laboratoire.

Recevez Monsieur le Directeur
l'assurance de mes sentiments
les plus dévoués.

A large, elegant handwritten signature in dark ink, appearing to read "J. G. Guichard". The signature is written in a cursive style with long, sweeping flourishes, particularly at the end of the name.

GARE

de Carbone

COMMISSARIAT

de Surveillance administrative

127.148

L'an mil huit cent quatre-vingt-

le

onze Avril

Nous,

Weber Eugène

Commissaire de Surveillance administrative des Chemins de fer du Midi,

Officier de police judiciaire demeurant à

Carbone

dûment assermenté,

Certifions ce qui suit :

Le jour, par suite du déraillement de la machine du train express n° 804, au point kilométrique 500.590, de la ligne de Narbonne à la frontière d'Espagne, entre Banyuls-p.m. et Port-Vendres, le dit train a subi une heure cinquante minutes de retard au départ de Port-Vendres. Comme conséquence il a manqué à Narbonne la correspondance du train express n° 102 de cette à Bordeaux au quel il n'a à Narbonne qu'un battement de cinquante et une minutes.

En conséquence et à la requête de Monsieur de Luceze-Guthiers, membre de l'Institut, dont nous avons constaté la présence dans le dit train n° 804 nous avons rédigé le présent procès-verbal de constatation pour servir et valoir ce que de droit après accomplissement des formalités exigées par la loi.

Fait à Carbone, les dix pour, mois et années 1882

